

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés
Chantal Sabatié-Garat
Domiciliée 4 boulevard Voltaire à Asnières sur Seine, tel : 06.86.55.77.73
ci-après dénommé le loueur

Et.....
Domicilié.....tel :
ci-après dénommé le locataire

Il est convenu ce qui suit:

Le loueur loue au locataire un studio meublé classé en catégorie 2** , pouvant accueillir un maximum de 4 personnes.
Ce terme comprend les adultes et les enfants de plus de 2ans . Les coordonnées exactes de l'appartement sont :
Résidence les pistes
Appart. 16
Le Lavachet
73320 Tignes

Les conditions de location sont les suivantes :

- Dates : du Dimanche _____ 10 heures, au Dimanche _____ 10 heures
- Prix : Le montant de la location s'élève à _____ €. Ce tarif inclut la taxe de séjour, l'électricité, l'eau chaude et froide, le chauffage et le ménage.

Il ne comprend pas : - Le coût du stationnement du ou des véhicules
- la mise à disposition des draps et linges de toilette

- Réservation/confirmation de séjour : seule une confirmation écrite de la part du loueur fait foi de l'enregistrement de votre réservation. Elle est effective à compter du jour de la réception d'un exemplaire du présent contrat daté et signé ainsi que d'un acompte représentant 25% du montant de la location.

Cet acompte peut être réglé par virement libellé en EURO sur le compte du loueur . Les références bancaires seront obtenues par email lors de la demande de réservation.

Pour les personnes possédant un compte en France, cet acompte peut être réglé par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Chantal Sabatié-Garat,

- Règlement: le solde de votre séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le début de la location et sans rappel de la part du loueur. Tout comme l'acompte, le paiement peut être réalisé par virement libellé en EURO ou pour les personnes possédant un compte en France, par chèque.
En cas de réservation moins d'un mois avant la date de début de location, il vous est demandé le versement de la totalité du prix de la location.
- Caution : une caution de 300€ (par cheque libellé à l'ordre de Chantal SABATIE-GARAT ou par virement) est demandée lors du paiement du solde de votre séjour. Elle vous sera restituée par courrier ou virement dans les 10 jours qui suivent votre départ. (déduction faite d'éventuelles détériorations ou du coût d'éventuelles remises en état).
- Animaux : les animaux familiers ne peuvent être acceptés dans l'appartement.
- Conditions d'annulation :

Les modalités de remboursement sont les suivantes si la notification de l'annulation est faite par courrier recommandé avec A.R. (date de réception faisant foi)

- ✓ + de 60 jours avant le début de la location : l'acompte est remboursé sous condition d'avoir pu relouer au même tarif, pour les dates identiques.
- ✓ Entre le 59ème et le 30ème jour avant le début de la location : l'acompte reste acquis au loueur.
- ✓ Moins de 29 jours avant le début de la location : la totalité du séjour est due
- ✓ Location écourtée : la totalité de la location est due

En cas de non-présentation : si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée prévue au présent contrat, la location est considérée comme annulée par le locataire et le loueur peut disposer de l'appartement

En cas d'annulation par le loueur, le double de l'acompte est reversé au locataire

- Le locataire s'engage à une occupation respectueuse des locaux et du matériel mis à sa disposition, sans dépasser le nombre de personnes prévues au dit contrat.
Le locataire s'engage à vérifier que son assurance le couvre, ainsi que les autres occupants, pour les risques locatifs. Le loueur se réserve la possibilité d'en demander une attestation avant le début du séjour.

Aucune rature ni modification manuscrite du contrat ne seront acceptées par le loueur.

Fait à _____, le _____

Le Loueur

Le Locataire

Date et signature précédée de la mention manuscrite
"lu et approuvé"